

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 1 DÉCEMBRE 2023

|  |  |
|--|--|
| <b>DELIBERATION N°CP2023-<br/>12/4/19<br/>DOSSIER N°6034</b> | <b>FONDS DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'HÉBERGEMENT<br/>(FDSH) : COLLÈGES JULES MAROUZEAU ET MARTIN<br/>NADAUD DE GUÉRET</b> |
|--|--|

Étaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER  
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD  
Delphine CHARTRAIN à Jérémie SAUTY  
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE  
Patrice FILLLOUX à Marie-France GALBRUN  
Mary-Line GEOFFRE à Renée NICOUX  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Bertrand LABAR à Patrice MORANCAIS  
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT  
Armelle MARTIN à Eric BODEAU  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : FONDS DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'HÉBERGEMENT  
(FDSH) : COLLÈGES JULES MAROUZEAU ET MARTIN NADAUD DE  
GUÉRET**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

VU la délibération N°11/3/19 du Conseil Général du 13 octobre relative au Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH)  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-12/4/19 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- Décide d'accorder aux collègues :

- Jules MAROUZEAU de GUÉRET, la somme de **515 €** au titre de la réparation d'une chambre froide ;

- Martin NADAUD de GUÉRET, les sommes de **1 165 €** pour la réparation d'un four et **353 €** pour la réparation d'une chambre froide dans le cadre du Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH) ;

La somme totale des subventions est de **2 033 €**.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental 2023, sous l'imputation suivante : chapitre 65, article 657381, fonction 221.

- Autorise la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document utile à l'aboutissement de ces décisions.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**